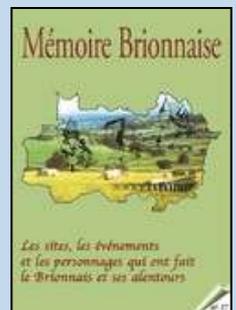


Les Robin, une dynastie de bouchers à Marcigny du XVII^e au XIX^e siècle

**Patrick Martin, Jean-Marc Schiappa,
Daniel Barraud et Monique Dumont**

Article publié dans la revue Mémoire Brionnaise (n° 27, juin 2012)



Le point de départ : Groupe genealogie71 Yahoo!

YAHOO! FRANCE GROUPES [Ouvrir session](#)
Nouveau venu ? [Créez votre compte](#) Yahoo! - Accueil - Aide

genealogie71 · Généalogie en Saône et Loire 71

Messagerie Messages Aide

Message n° Recherche: [Avancée](#) [Commencer une discussion](#)

robin Discussions < Discussion préc. | Discussion suivante >

[Répondre](#) < Message préc. | Message suivant >

bonjour

je travaille - comme chercheur - sur la biographie de François Robin né à Marcigny en 1755 guillotiné comme babouviste à Bourg en 1797

il a vécu à Charolles, à Lyon et à Paris

sa vie à partir de son arrestation à Paris en février 1795 est connue ; c'est sa famille et sa vie avant qui m'intéressent

je suis preneur de tout renseignement

merci

JMS

jean-marc.schiappa@...

Samedi 20. Août 2011 6:56

[Afficher l'info des messages](#)

"jeanmarcschiappa"
<jeanmarcschiappa@...>
jeanmarcschiappa@...
 [Envoyer un message](#)

Accueil
Messages
Envoyer
Liens

Membres seulement
Fichiers
Photos
Base de données
Sondages
Agenda
Promotion
Groups Labs
Tchat

Infos [Gestion du groupe](#)

Informations du groupe
Membres : 1641
Rubrique : [Généalogie](#)
Créé : 23 Dec 1999
Langue : Anglais

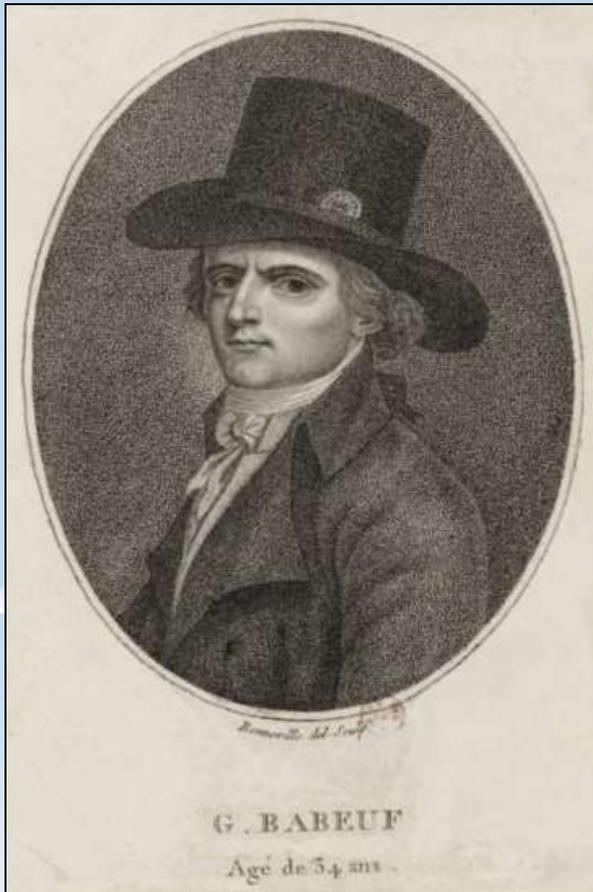
François-Noël, dit Gracchus, Babeuf

Né à St-Quentin (Aisne) en 1760

**Le tribun du peuple.
Il forma la Conjuración des Égaux
contre le Directoire*.**

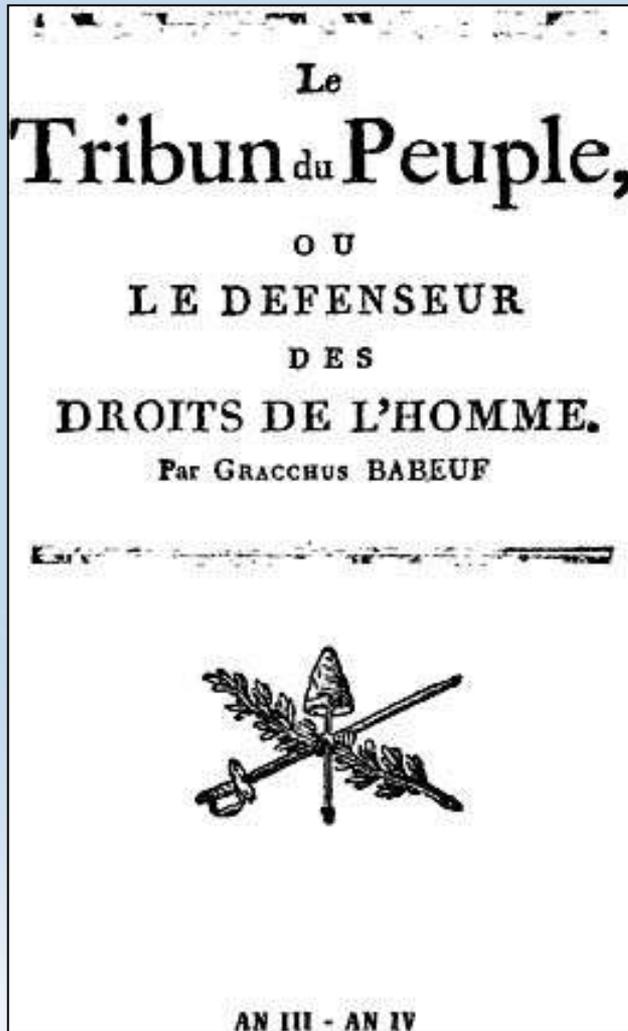
**Sa doctrine, le babouvisme,
préfigure le communisme.**

**Guillotiné à Vendôme (Loir-et-Cher)
le 27 mai 1797 (8 prairial an V)**



* Du 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV)
au 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII)

Le babouvisme, qu'es aquo ?



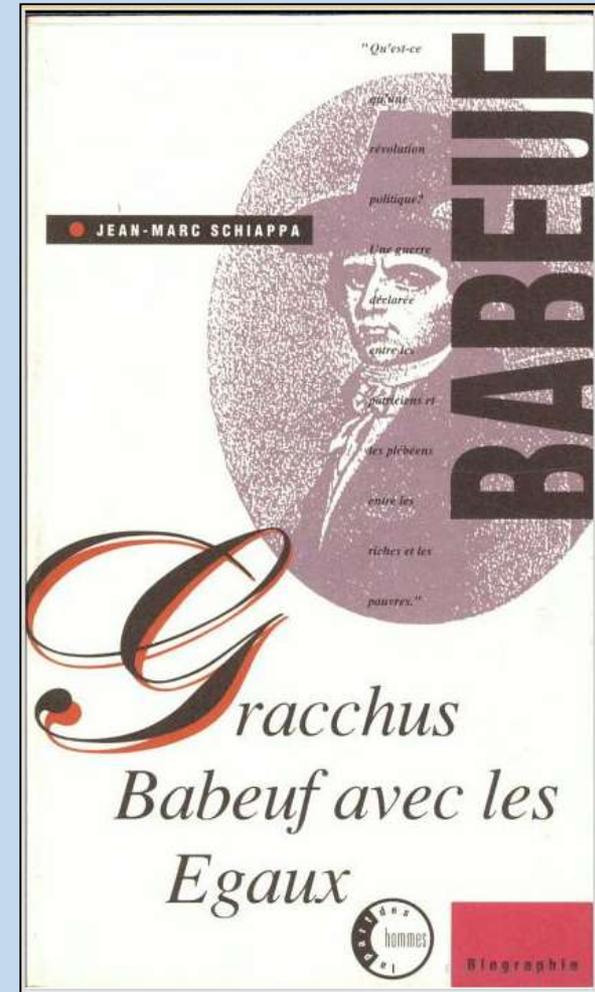
Le Tribun du Peuple

21 novembre 1795

François-Noël Babeuf

Contre le droit de propriété

« Tu m'accordes le fond des principes sur le fameux droit de propriété. Tu conviens avec moi de l'illégitimité de ce droit. Tu affirmes que c'est une des plus déplorables créations de l'erreur humaine. Tu reconnais aussi que c'est de là que découlent tous nos vices, nos passions, nos crimes, nos maux de toutes espèces. »



Jean-Marc Schiappa, « Gracchus Babeuf avec les égaux », Éditions ouvrières, 1991

François Robin

Gracchus Babeuf, avec les Égaux

La répression dans l'Ain, un des départements étudiés, permet de comprendre quelques mécanismes judiciaires de cette période. Le 11 nivôse an V (1^{er} mars 1797), l'instituteur **Robin** y est guillotiné, à Bourg-en-Bresse. Il est important de suivre de plus près ce babouviste : la connaissance des amis et des proches du Tribun du peuple est hautement éclairante sur la personnalité de Babeuf lui-même. Que reprochait-on à **Robin** ? Essentiellement, deux discours publics, l'un à Aubigny le 4 prairial an IV (23 mai 1796) — mais, on le verra, cette date est douteuse —, l'autre à Pont-de-Vaux, le 4 fructidor an IV (21 août 1796). Il semble qu'il ait organisé, soit avant ses prises de parole, soit par ce moyen, « un rassemblement considérable de citoyens ». En tout état de cause, la présence d'auditeurs atteste du succès populaire de ses interventions. On peut prendre connaissance des discours de **Robin** par les quelques citations du registre d'accusation : « Qu'il fallait rendre au peuple ce qui appartenait au peuple et à César ce qui appartenait à César ; — que l'on avait guillotiné les riches, les nobles, les procureurs et avocats qui pillaient le peuple, mais qu'il y en avait encore à guillotiner — que l'on voulait rendre aux émigrés et aux ceintures dorées les biens qu'ils avaient volés

**Né à Marcigny-sur-Loire ou
Marcigny-les-Nonains (S&L)
le 20 mars 1755**

**Instituteur, ami de Gracchus
Babeuf, surnommé l'orateur
des campagnes**

**Condamné à mort
le 4 novembre 1796
(14 brumaire an V)**

**Guillotiné à Bourg-en-Bresse
(Ain) le 1^{er} mars 1797
(11 ventôse an V)**

Désiré Giboz, bourreau intérimaire !

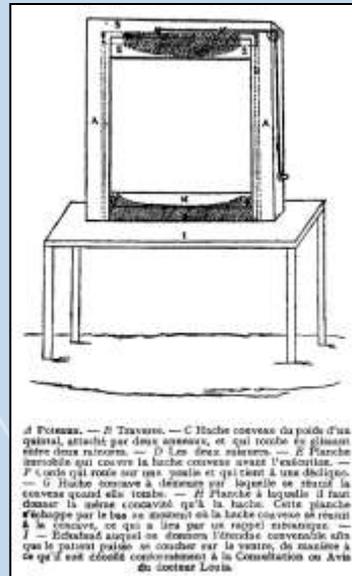
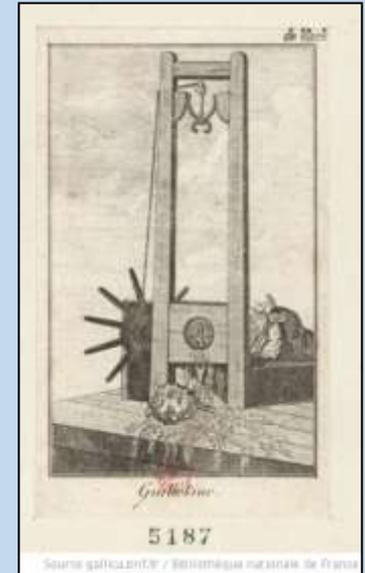
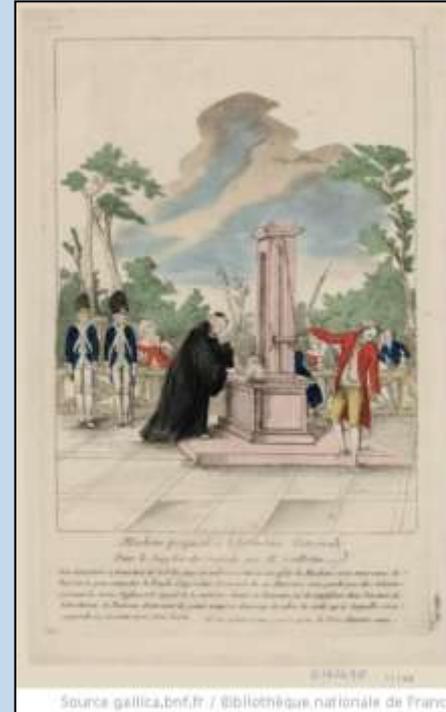


Rémy Démoly, les bourreaux de Franche-Comté,
http://www.demolyremy.fr/bourreaux_franche_comte.htm

Né vers 1767 à Lons-le-Saunier. Boulanger puis tisserand, devient pour des raisons inconnues bourreau de Bourg-en-Bresse (1792), puis de Dole (1792-1794), puis de Lons-le-Saunier (1794-1803). Il assura aussi l'intérim à Dijon (1794) et à Bourg-en-Bresse (1796-1797).

« Pendant la Révolution, à Lons-le-Saunier, on attendait l'arrivée de la guillotine et on cherchait fébrilement un exécuter. Il n'en existait aucun dans le département du Jura. Enfin, on embaucha un pauvre hère nommé Désiré Giboz, qui fut nommé le 3 juin 1792. En fructidor de l'an 8 (septembre 1800), le préfet du Jura écrivit pour signaler que Giboz, un enfant du pays, qui n'était pas parent d'exécuter, n'avait accepté son office que pour se soustraire à la misère, mais il était presque constamment ivre et il venait d'être arrêté pour le meurtre de sa femme. »

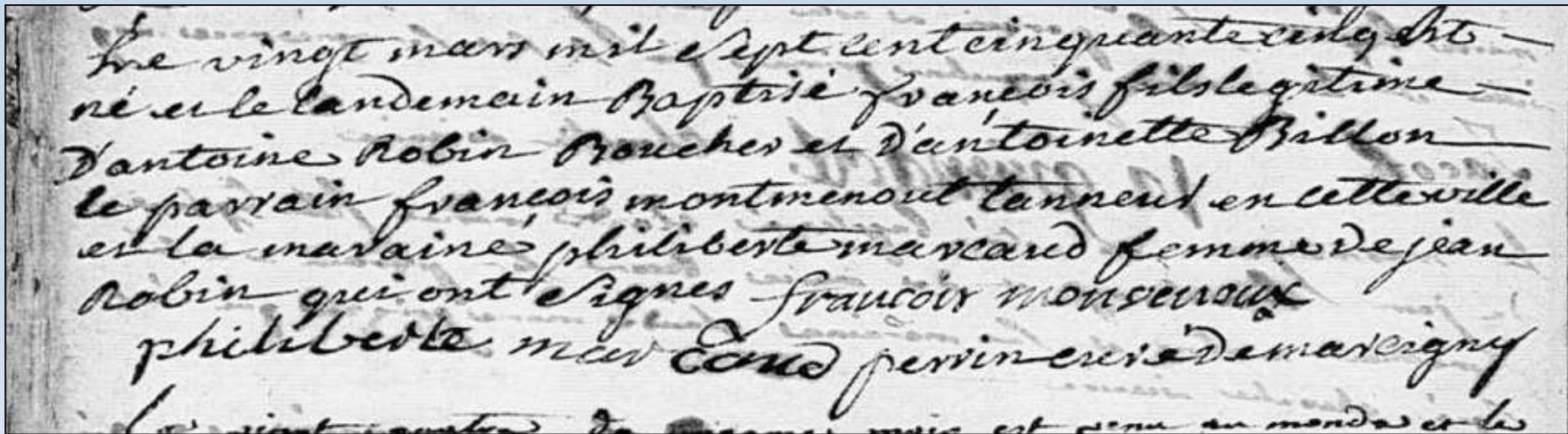
Digression sur la guillotine : Un lent, mais sûr perfectionnement technologique



Dernière exécution capitale en France en 1977

Revenons à François Robin, né en 1755 à Marcigny

Acte de baptême du 20 mars,
fils d'Antoine, boucher, et d'Antoinette BILLON

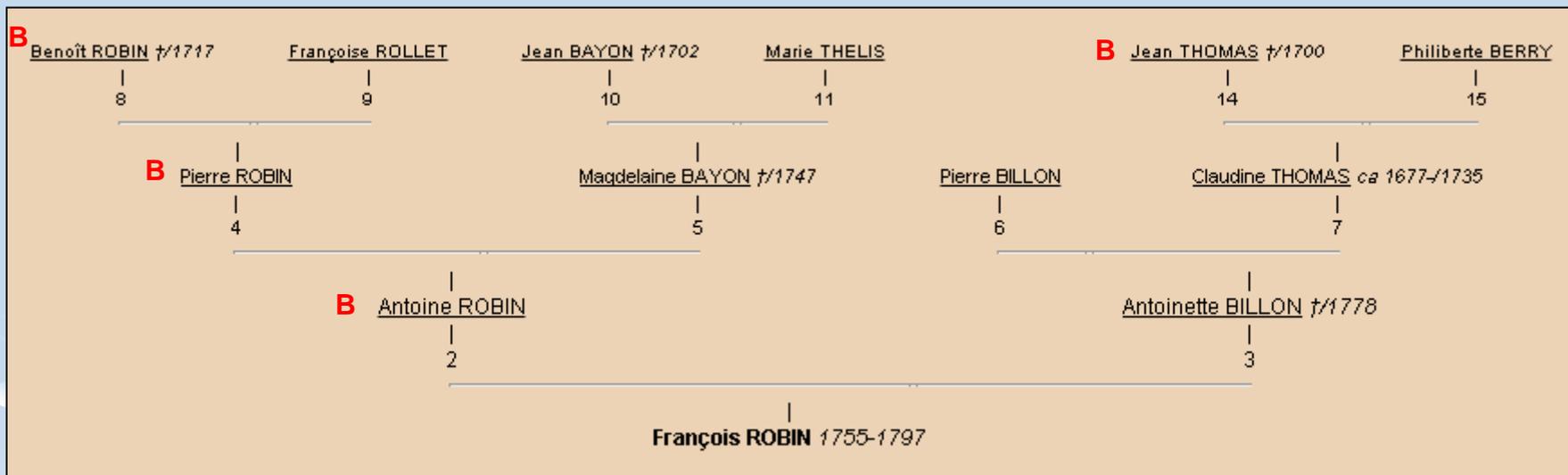


The image shows a handwritten document, likely a church register, with text in French. The text is written in a cursive script and is somewhat faded. The visible text reads: "Le vingt mars mil sept cent cinquante cinq est né et le lendemain baptisé François fils légitime d'Antoine Robin boucher et d'Antoinette Billon le parvain François Montmenout tanneur en cette ville et la maraine Philiberte Marcard femme de Jean Robin qui ont signé François Monsseux Philiberte Marcard Perrin curé de Marcigny".

AD71, BMS 1750-1760

Ancêtres de François Robin

Recherches généalogiques de Daniel Barraud et Monique Dumont



Daniel Barraud : <http://gw.geneanet.org/genevtaboutis>

Claudine THOMAS X1 Philippe GRIBET **B**

B = Boucher

Marie THELIS X2 Jean DELACROIX **B**

Les Robin, bouchers de père en fils depuis au moins 1650

Antonin (ca 1620-1679) ► Benoît († /1717) ► Pierre († /1717) ► Antoine († 1760/)

Hérédité du métier de boucher (XIII^{ème} siècle) : « *Nul ne peut estre bouchier de la grant boucherie de Paris, ne faire fait de bouchier ne de boucherie, se il n'est fils de bouchier de ycelle boucherie* »

<http://grande-boucherie.chez-alice.fr/>

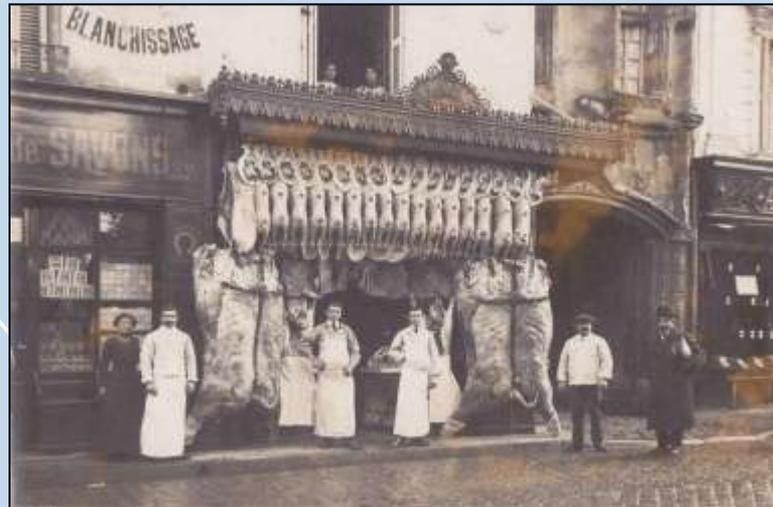
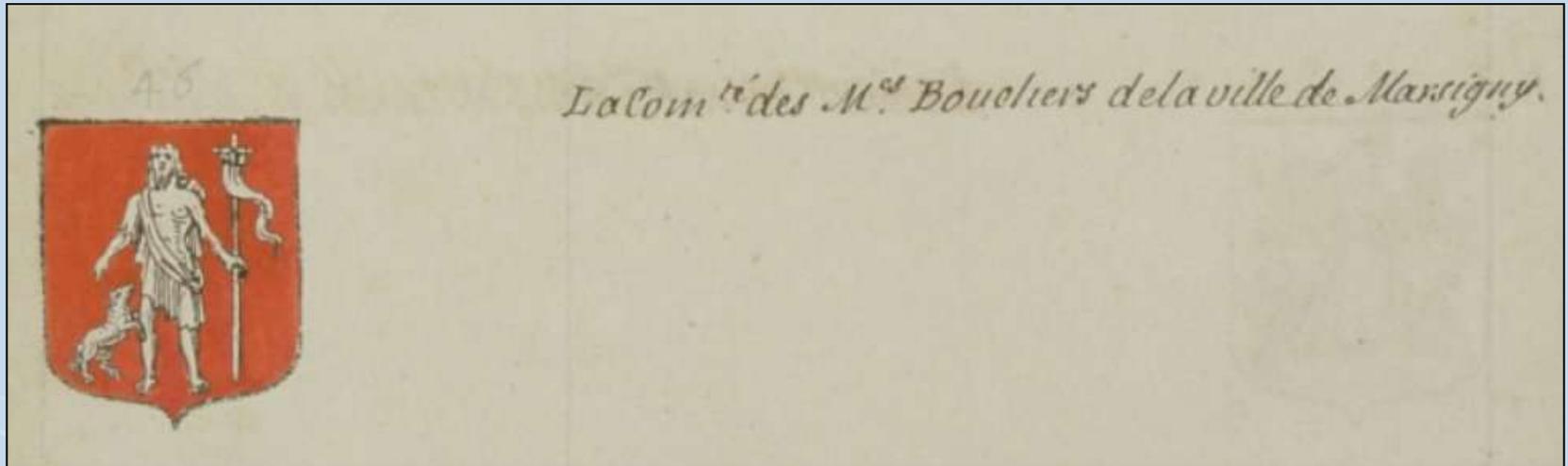


Illustration d'une boucherie moderne et familiale : La boucherie Moreau à Tours

La communauté des maîtres-bouchers de la ville de Marcigny



Charles d'Hozier, *Armorial général de France*, vol. 6 : duché de Bourgogne,
BNF/Gallica, pages 572-573/1167

Vitrail des bouchers de la collégiale Notre-Dame de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or)



XIV-XV^e siècles



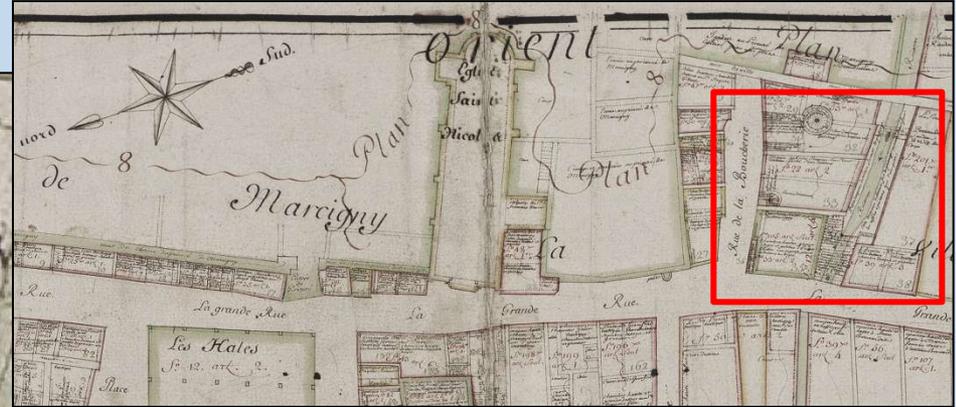
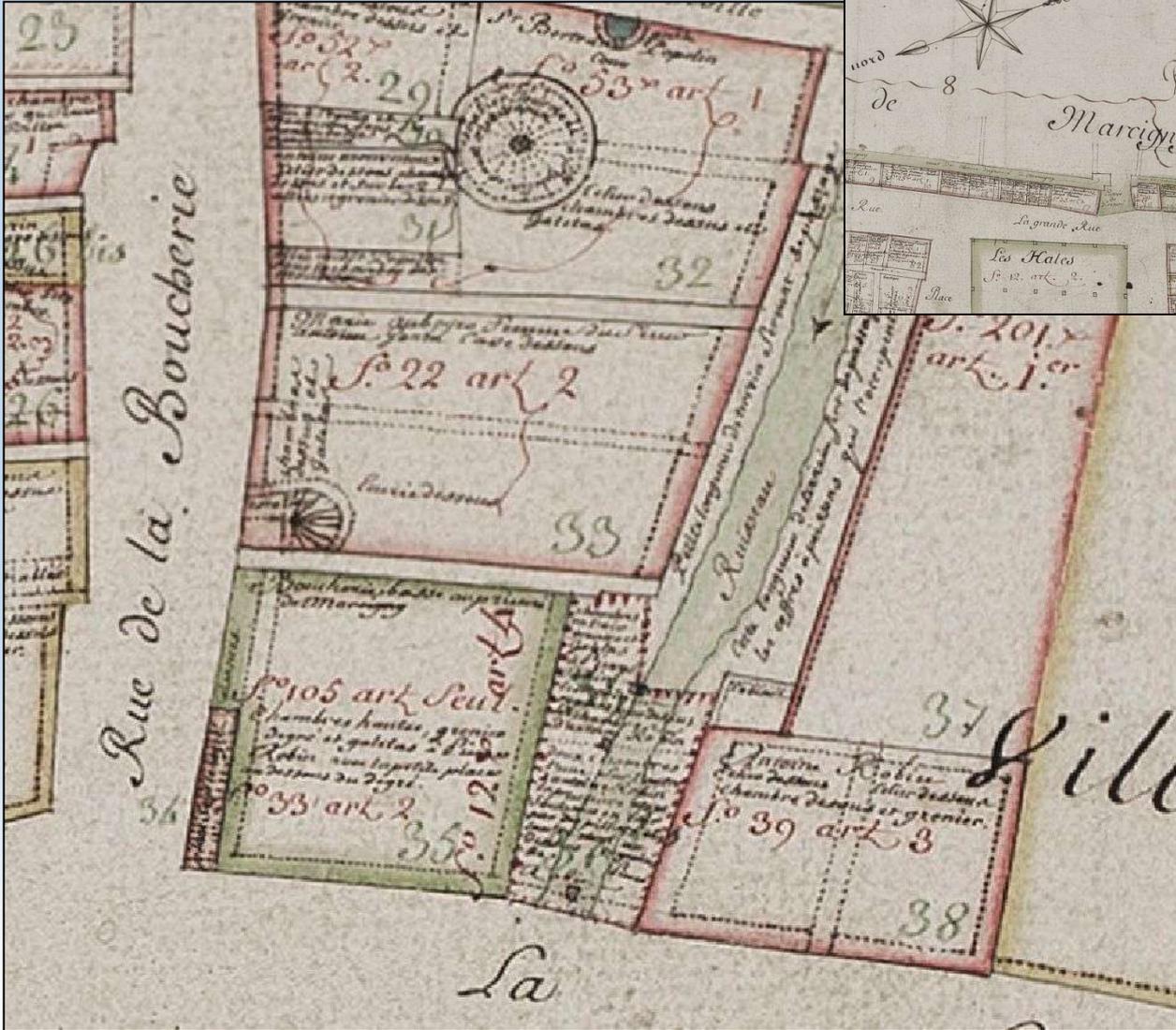
La ville de Marcigny et l'église St-Nicolas



Jeanne d'Amanzé

La ville de Marcigny et la rue de la Boucherie

Plan-terrier daté de 1768



Parcellaire 1839 (AD71)

Actuellement l'impasse de la Boucherie, la maison carrée de bois



Google Street View

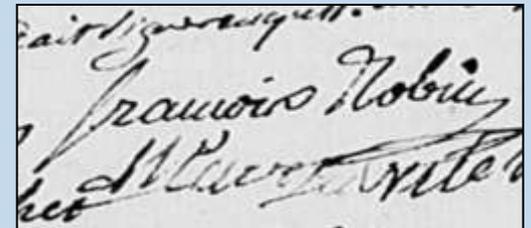


Aquarelle de Monique Dumont

Transcription de l'acte de mariage

Mariage à Rigny-sur-Arroux avec Marguerite THEURAUD, 49 ans (il a 23 ans !) :

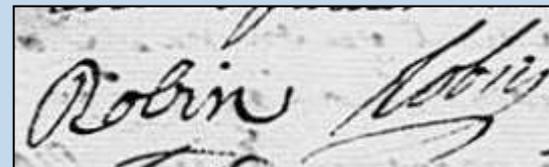
- Rendue du Sr curé de Marcigny du 18 août 1777 (signé : Perrin)
- Dispense des 2° et 3° bans en date du 14 août 1777 dont les parties se sont pourvues à l'Évêché
- Un bref de cour de Rome contenant dispense de l'empêchement de l'honnêteté publique provenant des fiançailles précédentes entre le Sr François ROBIN et la fille de Marguerite THEURAUD ledit bref en date des calendes d'octobre 1777 obtenu par le ministère de maître Joseph Frenaud avocat à Lyon expéditionnaire en cour de Rome contrôlé (sic) et insinué audit greffe ecclésiastique dudit Autun le 20/12/1777,
- La fulmination du bref faite par monsieur l'official de l'évêché dudit Autun en date du 20/12/1777 signée de ... Devillette vicaire général et official contresignée Boudry insinuée et contrôlée le même jour au greffe ecclésiastique dudit Autun, n'y ayant d'ailleurs d'empêchement ni opposition quelleconque (sic), nous avons curé soussigné donné la bénédiction nuptiale à
- Témoin du mariage: Joseph Ballon, oncle



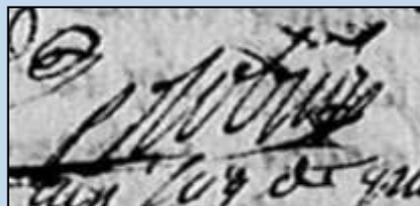
Handwritten signature of François Robin, likely the official mentioned in the text. The signature is written in cursive and includes the name 'François Robin' clearly.

Qu'est devenu François Robin ?

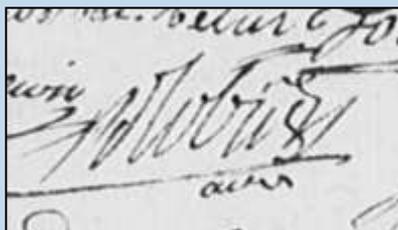
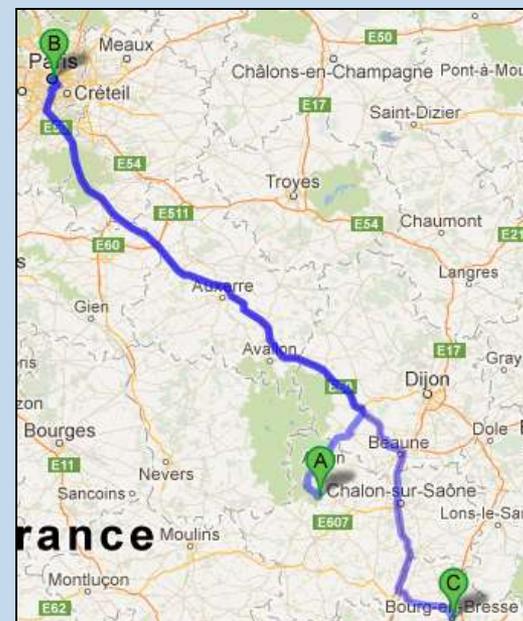
1780 : Témoin au mariage à Marcigny de son frère Hilaire ROBIN, marchand espicier, avec Louise GENTILLON. Il est dit marchand demeurant à Rigny.

A close-up of a handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Robin' followed by a surname.

1782 : Témoin au mariage à Gueugnon de son beau-frère Louis THEURAUD avec Marie RAVAUD. Il est dit négociant à Rigny.

A close-up of a handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Robin' followed by a surname.

1785 : Le 25 janvier, témoin au mariage à Rigny de François Marie TOUSSAINT et de Jeanne Marie BELIN, fa de Marguerite THEURAUD. Il est dit beau-père et tuteur, négociant à Marcigny.

A close-up of a handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Robin' followed by a surname.

Que devient François Robin entre 1785 et 1795 ?

14 juillet 1789



21 janvier 1793



17 juillet 1793



16 octobre 1793

1795 : François Robin est arrêté

Alors chasseur au 10ème
régiment de chasseurs à
cheval
(Archives de Moscou)



10^e REG. DE CHASSEURS A CHEVAL

Motif, lauriers de sainte République, fleuret Agrément de vêtements Fête, Collet, Loinet à l'Épave

Légers, de revers, garnitures, Laines de poulain, Toile et Douppes, Retenues, Crémelins

Devant sans les plus

N° Douze les Bistres aux Blancs et Bistres-éphémères

LES REPRÉSENTANTS
DANS L'AIN, L'ISÈRE, LA LOIRE, LE RHÔNE ET SAÔNE-ET-LOIRE
AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Lyon, 3 fructidor an III-20 août 1795.

(Reçu le 25 août.)

[Deux lettres de Poullain-Grandprey, Ferroux et Despinassy : « Ils transmettent expédition de leur arrêté pris le 1^{er} de ce mois pour faire fournir au 10^e régiment de chasseurs à cheval 48 paires de bottes et 40 paires de souliers. En demandent l'approbation. » — Arch. nat., AF II, 411. Analyse. — 2^e « Il existait dans les

Plus que 3 mois et 25 jours à vivre

Demande de pourvoi en cassation du 16 brumaire an cinq (6 novembre 1796)

François Robin
confirmé retallé

Du seize brumaire an cinq
François Robin déclare qu'il se pourvoit en cassation contre
le jugement rendu le quatorze du courant, par lequel il est
condamné à mort en vertu de la loi du vingt sept germinal de
la bonny le seize Brumaire an 5 et à signer **Robin**
L'Avocat

Loi du 27 Germinal an IV (16 avril 1796), portant des peines contre toute espèce de provocation à commettre un attentat contre la sûreté de l'état

Loi du 27 Germinal an IV (16 avril 1796), portant des peines contre toute espèce de provocation à commettre un attentat contre la sûreté de l'état

Article premier

Sont coupables de crimes contre la sûreté intérieure de la République et contre la sûreté individuelle des citoyens, et seront punis de la peine de mort ; conformément à l'article 612 du code des délits et des peines, tous ceux qui par leurs discours ou par leurs écrits imprimés, soit distribués, soit affichés, provoquent la dissolution de la représentation nationale ou celle du directoire exécutif, ou le meurtre de tous ou aucun des membres qui les composent, ou le rétablissement de la royauté ou celui de la constitution de 1793, ou celui de la constitution de 1791, ou de tout gouvernement autre que celui établi par la constitution de l'an 3, acceptée par le Peuple français, ou l'invasion des propriétés publiques, ou le pillage ou le partage des propriétés particulières, sous le nom de loi agraire ou de toute autre manière.

La peine de mort mentionnée au présent article sera commuée en celle de la déportation, si le jury déclare qu'il y a dans le délit des circonstances atténuantes.

Et pendant ce temps là ... à Marcigny : Hilaire Robin, né en 1754, frère de François

Monographie des communes du Charollais et du Brionnais, volume II,
par le Frère Maxime Dubois (1904).

26 juillet 1789. Les habitants nomment pour commissaires pour la formation d'une milice bourgeoise : MM. Cudel de Moncolon, du Ryer, Jacquet de Chalonnay, Dupuy l'ainé, **Hilaire Robin**, Gayet, Perret, Baudars, lesquels demeurent autorisés à inscrire, sur un registre tous les citoyens en état de porter les armes, et de les diviser en compagnie pour faire le service propre à la conservation et défense de cette ville pendant la tenue des Etats-Généraux contre les invasions des brigands qui pourraient se répandre dans les diverses provinces du royaume pour lever des impôts. Lesquels commissaires choisiront un ou deux corps de garde et dresseront un règlement de discipline militaire, conjointement avec M. le syndic perpétuel. Les frais nécessaires seront supportés par la communauté. (R. D.)

31 juillet 1789. « La communauté instruite des délibérations prises jusqu'à ce jour dans l'assemblée nationale et considérant que la révolution actuelle est le fruit de la sagesse et de la fermeté de l'assemblée nationale, du patriotisme des habitants de la capitale et de l'intrépidité de cette milice généreuse qui vient de justifier avec tant d'énergie sa dénomination et qu'un roi de France n'est jamais plus en sûreté qu'au milieu de ses sujets dont l'amour et la fidélité seront éternels, il a été unanimement délibéré que la commune adhère, pleinement à toutes les délibérations prises par l'Assemblée nationale et qu'elle est invariablement attachée à ses principes et qu'elle la prie, ainsi que les habitants de Paris et tous les défenseurs de la patrie, d'agréer les témoignages de sa vive satisfaction et de sa reconnaissance. »

Signé : de Montillet, syndic ; Simonin l'aîné ; Genevois ; Bernard ; Dupuis ; **Robin** ; Popelin ; Jacquet ; Vernis ; Joanin ; Mouto ; Jacquet ; **Robin** ; Perrier ; Thillier ; Billy ; Merle ; Perrin l'ainé ; Berry ; Menot ; Martin ; Dupuy ; Bizot ; Millerand ; Polet ; Combrial de la Chassagne ; Verchère d'Avrilly ; Bergeron ; Verchère de Reffye ; Bernard ; Denis Monvenoux ; Lainez fils ; Touzet ; Movillon ; Besson ; Coutat ; Delayre ; Delachèze ; Brejot ; Allier ; Rambourg, curé de Marcigny ; Dufoux ; Belot ; Regniaud ; Pernin ; Vulliot ; Brigaud ; Déal fils ; Monvenoux l'ainé fils ; Desgranges ; Desgrange ; Droin ; Frade ; Charle ; Moulin ; Frade fils ; Roulliet ; Ecloge ; Seguin ; Roy ; Verchère des Braillons ; Gauthier ; Jaillon ; Cartier ; Gouillard ; Chalonnay, capitaine d'infanterie ; Potignon ; Cartier ; Du Ryer ; Verchère fils, échevin ; Sarret l'ainé, échevin, et plusieurs autres signatures illisibles. (R. D.)

Et pendant ce temps là ... à Marcigny : Hilaire Robin

" A travers Marcigny ", par Jean-Baptiste Derost et François Ginet-Donati,
La Revue du Bourbonnais-Brionnais (1913)

Le 16 fructidor an IV (2 septembre 1796) « Cession d'immeubles y consentie par le citoyen Etienne Marin Martin, vérificateur des droits d'Enregistrement et des Domaines, demeurant à Mâcon, acquéreur des bâtiments, enclos et dépendances du prieuré de Marcigny, au profit des citoyens François Morgat, Hilaire Robin, Antoine Pommier, Guillaume-Jacques Versey, Claude-François Perrier, Ferdinand Bonnevey, Claude Rousseau, Joseph, Gauthier et Paul Préaud, tous citoyens demeurant à Marcigny, de tous les immeubles qui lui ont été adjugés par le procès-verbal du 29 messidor dernier, à l'exception de ceux qu'il a déjà cédés aux citoyens Vadon, Simonin et Despierres, ainsi que des matériaux et arbres vendus aux citoyens Versey, Pommier et Chauvet ... la présente cession par forme de subrogation faite moyennant le prix et somme de cinquante cinq mille six cent francs valeur métallique ... et ont signé avec les parties, Billon notaire public et Clément notaire public. »

Voici enfin une dernière pièce qui nous renseigne sur le démembrement final du prieuré :

« Ce jourd'huy ... an X de la République Française au bureau de la mairie et par devant nous, est comparu le citoyen Guillaume-Jacques Versey, propriétaire domicilié en cette commune, lequel fondé de pouvoirs des citoyens François Morgat, Hilaire Robin, Paul Préaud, Joseph Gauthier, Claude-François Perrier, Ferdinand Bonnevey, Claude Rousseau, et les représentants d'Antoine Pommier, tous coacquéreurs des bâtiments et enclos du ci-devant prieuré de ladite commune ; a dit qu'ils ont ouvert deux nouvelles rues dans l'enceinte dudit prieuré, l'une allant depuis la rue Saint-Nicolas, traversant l'ancien cuvage, passant directement par l'ancienne cour et longeant l'étang dudit prieuré, pour finir au chemin tendant de la Chenale à Semur et traversant le ruisseau sur lequel il y a un pont [Sous le Premier Empire ce pont fut appelé Pont d'Arcole] de pierre construit à neuf par lesdits acquéreur : cette rue appelée « Grande Rue Neuve » (actuellement rue de la Tour du Moulin).

Remerciements à Jean-Claude Berthelier
pour la photo haute résolution du plan-
terrier de Marcigny de 1768
(musée de La Tour du Moulin)

Citoyennes, citoyens, merci pour votre attention !

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne ;

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra ;

Et quand on les aura tous pendus,
On leur fichera la paille au c....,

Imbibée de pétrole, vive le son, vive le son,
Imbibée de pétrole, vive le son du canon.

<http://www.youtube.com/watch?v=bzu01gO3pi4>



Nancy



Versailles